vis public

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de Tadoussac

D'UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUI SE TIENDRA LE 30 AOÛT 2017 DE 18H A 19H AU 162, RUE DES JESUITES ;

AUX FINS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 366 DECRETANT UN EMPRUNT DE 530 000.00\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT (CPE « LA GIROFLEE » INSTALLATION DE TADOUSSAC, RELOCALISATION DE LA MAISON DES JEUNES DE TADOUSSAC ET RENOVATION EXTERIEURE DU CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 366 décrétant un emprunt de 530 000.00\$ pour la construction d'un bâtiment (CPE « La Giroflée » installation de Tadoussac, relocalisation de la Maison des jeunes de Tadoussac et rénovation extérieure du Centre des loisirs de Tadoussac.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est déposé à la réception de la municipalité de Tadoussac, à la disposition et pour l'information de toutes personnes intéressées.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement est sujet à l'approbation référendaire.

FAIT ET DONNÉ À TADOUSSAC, ce 23 août 2017.

Marie-Claude Guérin Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à St-Siméon, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 15 heures le 23 août 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 août 2017.

Marie-Claude Guérin Directrice générale

